



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2018**

N° DEL 2018.03.21/033

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : FINANCES 10

**Objet : Attribution de la subvention municipale 2018 à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon - Avenant N°3 à la convention d'objectifs et de financement.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc,

**Convocation**

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

**Étaient représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny;  
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;  
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard;  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
ARMAND Émilie pouvoir à MONIER Bruno;  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

**Nombre de  
suffrages**

exprimés : 31

**Absents excusés :**

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Renée PETELET

Vu la délibération n° DEL 2017.01.25/017 du 25 janvier 2017 portant sur la convention d'objectifs et de financement intercommunale ;

Vu la délibération n° DEL 2017.12.13/201 du 13 décembre 2017 portant sur l'avance sur subvention municipale 2017 à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon ;

Considérant que, par délibération n° DEL 2017.12.13/201 en date du 13 décembre 2017, comme chaque année dans l'attente du vote du budget primitif et pour permettre la couverture des charges du premier trimestre, notamment celles relatives à la rémunération des agents, le conseil municipal de Briançon a décidé d'accorder à l'OTISC une avance sur subvention d'un montant de 200 000,00 € ;

Considérant que la convention d'objectifs et de financement 2017-2019 passée entre les communes de Le Monétier les Bains, La Salle les Alpes, Saint Chaffrey et Briançon d'une part et l'OTISC d'autre part prévoit dans son article 3-2 que la subvention globale répartie entre

- Les quatre communes membres ;
- Le SIMM ;
- SCV.

fait chaque année l'objet d'un avenant à la convention destiné à en fixer le montant et la répartition.

Considérant que le projet d'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de financement qui sera signé entre la commune de Briançon et l'OTISC est joint à la présente délibération ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention de 973 000,00 € à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon au titre de la subvention de fonctionnement versée par la commune de Briançon pour l'année 2018 ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2018 en section de fonctionnement
- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM



**CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2018**  
**PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION**  
**FINANCES 10 N° DEL 2018.03.21/033**

**AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE FINANCEMENT 2017-2019  
ENTRE LES COMMUNES DE BRIANÇON, LE  
MONÊTIER LES BAINS, LA SALLE LES ALPES,  
SAINT CHAFFREY ET L'OFFICE DE TOURISME  
INTERCOMMUNAL DE SERRE-CHEVALIER  
VALLÉE BRIANÇON**

**VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2018**

**ENTRE**

La **commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, **Monsieur Gérard FROMM**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n° DEL 2018.03.21/033 du 21 mars 2018.

Ci-après désignée : la « **collectivité** ».

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'Établissement public industriel et commercial « Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Briançon »**, Centre commercial de Prélong - 05240 La Salle les Alpes, représenté par son directeur **Yannick MOREDDU**, dûment habilitée à signer la convention.

ci-après dénommé **l'OTISC**,

**D'AUTRE PART,**

**PRÉAMBULE**

**Vu** la délibération n° DEL 2017.01.25/017 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement 2017-2019 avec l'office de tourisme intercommunal de Serre Chevalier vallée Briançon et les communes de Saint Chaffrey, Le Monêtier les Bains, La Salle les Alpes ;

**Vu** la délibération n° DEL 2017.03.15/045 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2019 concernant le versement de la subvention municipale 2017 à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon ;

**Vu** la délibération n° DEL 2017.03.15/045 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2017-2019 concernant le versement à titre exceptionnel, à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon d'une subvention d'un montant de 7500,00 € au titre la participation à la navette Modane ;

**Considérant** qu'il est précisé dans l'article 3.2 de la convention d'objectifs et de

AR PREFECTURE

005-210500237-20180321-20180321033-DE  
Reçu le 28/03/2018

financement 2017-2019 signée avec l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon que chaque année la subvention fait l'objet d'un avenant à la convention destiné à en fixer le montant et la répartition ;

### **IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIV**

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant n°3 a pour objet de fixer le montant de la subvention versée par la commune de Briançon à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon, au titre de l'année 2018 à NEUF CENT SOIXANTE TREIZE MILLE EUROS (973000,00 €)

Fait en UN (1) exemplaire original, à Briançon, le

Le directeur de l'OTISC,  
**Yannick MOREDDU.**

Le Maire de Briançon,  
**Gérard FROMM.**